

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1129)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

Mme Schmid, M. Mariani, M. Marsaud et M. Frédéric Lefebvre

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 3 de cet article car il manque de clarté. en effet, il est impossible de faire un rapport sur l'enseignement bilingue dispensé par d'autres États. Néanmoins, ce rapport pourra mentionner l'enseignement bilingue mais seulement celui de la France.